

Note de présentation brève et
synthétique

Compte Administratif 2021

Budget primitif 2022

Commune de Fraisses



Sommaire

I.	Cadre légal.....	3
II.	Compte administratif 2021	3
	A. Section de fonctionnement	3
	a. Recettes de fonctionnement.....	3
	b. Dépenses de fonctionnement	5
	B. Section d'investissement	7
	a. Recettes d'investissement.....	7
	b. Dépenses d'investissement.....	8
	C. Résultats financiers.....	8
	D. Gestion de la dette	9
III.	Budget primitif 2022	10
	A. Section de Fonctionnement	10
	a. Recettes de fonctionnement.....	10
	b. Dépenses de fonctionnement.....	11
	B. Section d'investissement	11
	a. Recettes d'investissement.....	11
	b. Dépenses d'investissement.....	12

I. Cadre légal

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année.

Le budget primitif constitue quant à lui le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges générales, électricité, gaz, eau, carburant, entretien, achats du quotidien, fournitures administratives, salaires, etc.). On peut comparer cette section aux dépenses quotidiennes d'une famille (alimentation, loisirs, santé, impôts).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des attributions de compensation de Saint-Etienne Métropole.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Elle regroupe les projets de la commune à moyen et long terme. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, ce ne sont pas des dépenses récurrentes mais en fonction de projets. Si l'on continue la comparaison avec une famille, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Ces dépenses d'investissement sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

II. Compte administratif 2021

A. Section de fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Recettes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013 - Atténuations de charges	98 819,75	104 483,62	59 403,99
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	467 096,73	392 932,05	278 540,49
73 - Impôts et taxes	2 245 594,66	2 281 067,00	2 375 773,61

74 - Dotations, subventions et participations	655 816,38	659 907,32	745 244,91
75 - Autres produits de gestion courante	129 365,92	126 504,84	111 236,85
77 - Produits exceptionnels	15 137,60	157 538,64	104 281,51
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	3 611 831,04	3 722 433,47	3 674 481,36
002 - Résultat de fonctionnement reporté	205 988,75	148 369,96	298 293,78
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65,00	2 357,00	2 357,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	3 817 884,79	3 873 160,43	3 975 132,14

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont les recettes qui correspondent à une véritable « rentrée d'argent » pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre qui elles ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.

Nous pouvons constater une diminution de ces recettes réelles de fonctionnement. Comme nous allons le développer ci-dessous, cette diminution est pourtant positive pour la commune.

Nous pouvons nous attarder sur certains points.

❖ Recettes « exceptionnelles »

La diminution des recettes réelles s'explique par une baisse des recettes exceptionnelles entre 2020 et 2021 :

- Les produits exceptionnels ont diminué de 50 000 euros environ. En 2020, ces derniers correspondaient au remboursement d'assurance pour les intempéries qui avaient dégradé le gymnase Jules Ferry et l'école du Grand Fraisses. En 2021, il s'agit essentiellement de produits de cession (terrain rue Joliot Curie). Comme leur nom l'indique, ces recettes sont exceptionnelles et non pérennes.
- Les « Atténuations de charges » correspondent au remboursement par notre assurance des arrêts de travail du personnel. Il ne s'agit donc pas d'une « véritable recette » mais d'un remboursement pour les absences. Cette recette a baissé de 45 000 euros en 2021. Cela est plutôt une bonne nouvelle signifiant que les arrêts de travail ont diminué.

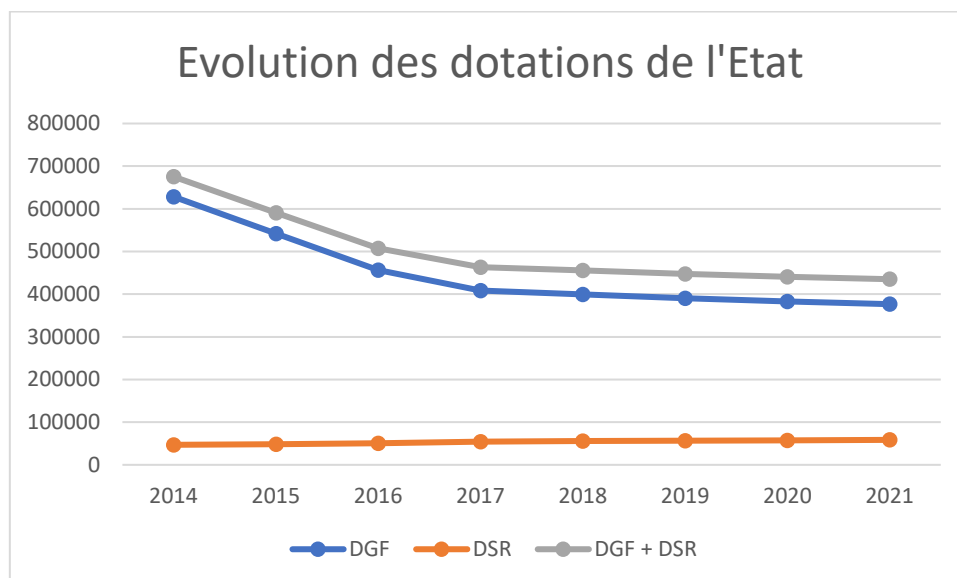
❖ Produits des services du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent essentiellement des inscriptions au centre de loisirs et à la cantine. Nous pouvons constater une baisse en 2021 qui s'explique simplement par une modification d'imputation comptable de certaines recettes que l'on retrouve au chapitre 74 (dotations, subventions et participations). Il y a en réalité une stabilité de ces recettes.

❖ Dotations, subventions et participations

Ce chapitre comprend essentiellement les dotations en provenance de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR), et dotation nationale de péréquation (DNR).

Après une forte baisse entre 2014 et 2017, le montant total de ces dotations tend à se stabiliser. Comme évoqué plus haut, l'augmentation des recettes à ce chapitre est simplement due à un jeu d'écritures avec le chapitre 70.



En somme, nous pouvons constater que les recettes réelles de fonctionnement pérennes (hors produits exceptionnels) sont en légère augmentation de 50 000 euros entre 2020 et 2021, ce qui est positif pour la commune.

➤ Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté ne constitue pas une recette réelle de fonctionnement. Comme son nom l'indique, il s'agit simplement de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 qui est reporté en recettes pour l'année n.

b. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	832 923,81	857 644,01	824 313,77
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 632 736,00	1 578 320,59	1 593 872,24
65 - Autres charges de gestion courante	491 799,04	518 825,72	486 941,50
66 - Charges financières	17 808,90	11 712,05	10 054,81
67 - Charges exceptionnelles	5 694,40	669,95	422,80
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	2 980 962,15	2 967 172,32	2 915 605,12
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	423 044,70	410 277,89	488 085,90
TOTAL Dépenses de fonctionnement	3 404 006,85	3 377 450,21	3 403 691,02

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Comme pour les recettes, les dépenses réelles de fonctionnement sont les dépenses qui correspondent à une véritable « sortie d'argent » pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre qui elles ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.

Entre 2019 et 2021, nous pouvons constater une légère diminution de ces dépenses de l'ordre de -2.2%.

Nous pouvons nous attarder sur certains points.

❖ Charges à caractère général

Ces charges correspondent à toutes les dépenses courantes de la collectivité : maintenance, entretien des bâtiments, fournitures administratives, alimentation, petites fournitures d'entretien, gaz, électricité, eau, carburant, etc.

Après la hausse constatée en 2020, ces dépenses ont à nouveau diminué en 2021 (-33 000 euros). Cela correspond essentiellement au surcoût lié au Covid-19 en 2020 (45 000 €). En déduisant cette dépense de 2020, les charges à caractère générale demeurent stables.

Un point de vigilance important devra être apporté sur l'année 2022 en raison de l'explosion des coûts de l'énergie.

❖ Charges de personnel

Nous pouvons constater une légère hausse des charges de personnel en 2021, après une baisse continue depuis 2018. Cela s'explique par des départs en retraite qui ont nécessité un tuilage et donc le paiement de postes en doublon. Cette situation de tension financière devrait se poursuivre jusqu'au milieu de l'année 2022 avant un retour à la normale. Différentes revalorisations financières décidées par le Gouvernement, notamment pour les agents de catégorie C, devraient également avoir un impact financier pour la commune.

❖ Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend essentiellement les indemnités des élus, les subventions aux associations et les contributions à d'autres organismes (SDIS 42, SIDR, SIVO).

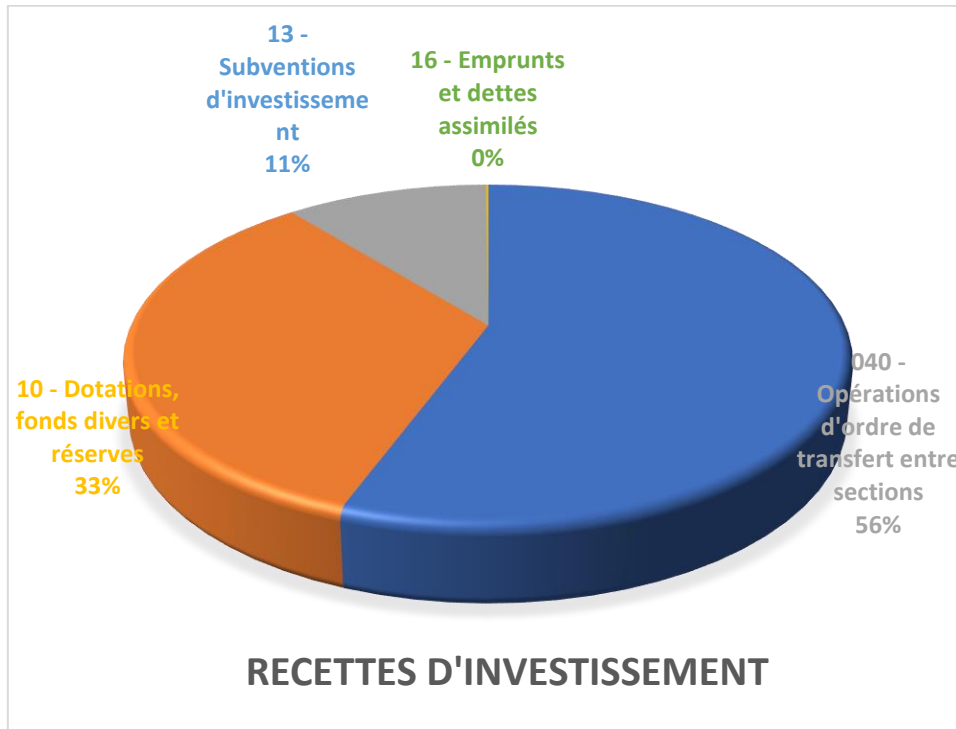
Après une augmentation en 2020 due à une contribution exceptionnelle au SIDR de 38 463 euros afin de compenser les pertes liées au confinement, nous constatons un retour au niveau de 2019 pour l'année 2021. Attention toutefois en 2022 : la contribution au SIDR va augmenter de 31 000 euros. Les dépenses devraient donc être équivalentes à celles de 2020.

➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant inscrit à ce chapitre ne correspond pas à des dépenses réelles. Il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations de la commune. Ce montant est déduit des dépenses de fonctionnement et est inscrit en recettes sur la section d'investissement.

B. Section d'investissement

a. Recettes d'investissement

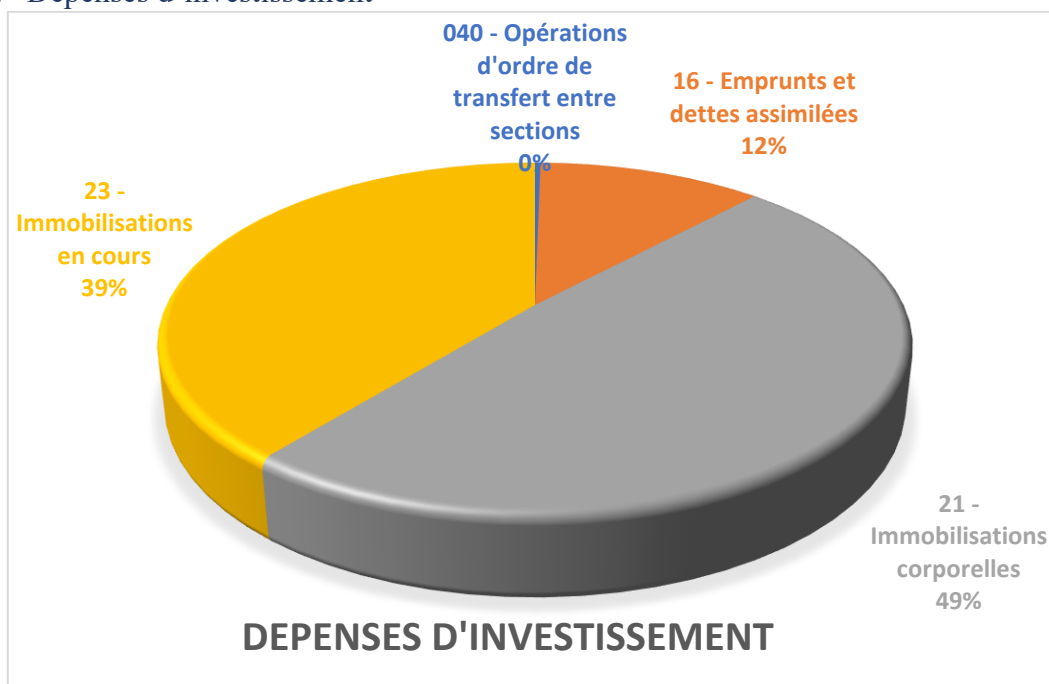


Les recettes d'investissement se sont élevées à 876 746,94 euros en 2021 (hors solde d'exécution reporté). 89% de ces recettes sont des ressources propres (chapitres 10 et 040). Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) correspond essentiellement à la récupération du FCTVA (88 000 €) et à l'excédent de fonctionnement n-1 reporté en investissement (197 000 €). Le chapitre 040 comprend les amortissements (488 000 €).

Nous pouvons constater que les subventions d'investissement correspondent à 11% de nos ressources, soit 93 000 €. Ce montant est sous-estimé car plusieurs subventions ont été accordées pour le projet de rénovation de l'école Jean Zay et la réhabilitation du parc Ferry mais qui n'ont pas encore été versées (environ 200 000 €).

Il convient d'ajouter à ces recettes le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent d'investissement des années précédentes) qui s'élève à 140 853 euros.

b. Dépenses d'investissement



Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 835 466 euros pour l'année 2021. Ces dernières peuvent se diviser en trois familles de dépenses :

- Le remboursement du capital d'emprunt pour 97 234 € ;
- Les investissements réels réalisés dans l'année pour 735 875 €. Ces investissements réels sont en nette hausse par rapport à 2020 (583 163,34 €), montrant le dynamisme des investissements municipaux ;
- Les opérations d'ordre de transfert pour 3 257 € (opération non budgétaire).

➤ Les principaux investissements réalisés en 2021

L'année 2021 a été marquée par des investissements importants pour la commune :

- Réhabilitation école Jean Zay : 362 060 €
- Aménagement parc Ferry : 127 284 €
- Acquisition d'un camion pour les services techniques : 47 921 €
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques : 11 640 €
- Démolition du hangar vers l'ancienne école de Montessus : 12 012 €
- Réfection étanchéité toiture La Poste : 12 249 €

C. Résultats financiers

Résultats d'exécution Fonctionnement			
	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	3 611 896,04	3 724 790,47	3 676 838,36

Dépenses de fonctionnement	3 404 006,85	3 377 450,21	3 403 691,02
Résultat de l'exercice	207 889,19	347 340,26	273 147,34
Report de l'année n-1	205 988,75	148 369,96	298 293,78
Résultat de clôture	413 877,94	495 710,22	571 441,12

Résultats d'exécution Investissement			
	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	750 707,25	977 063,37	876 746,94
Dépenses d'investissement	822 056,56	770 617,75	835 466,30
Résultat de l'exercice	-71 349,31	206 445,62	41 280,64
Report de l'année n-1	5 757,33	-65 591,98	140 853,64
Résultat de clôture	-65 591,98	140 853,64	182 134,28

Evolution de l'autofinancement			
	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	3 611 831,04	3 722 433,47	3 674 481,36
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2 980 962,15	2 967 172,32	2 915 605,12
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	630 868,89	755 261,15	758 876,24
Remboursement de la dette en capital	269 708,86	110 181,41	97 234,19
CAF nette	361 160,03	645 079,74	661 642,05
Taux d'épargne brute	17,5%	20,3%	20,7%

La CAF brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de la commune. Cela permet de connaître « l'excédent réel » que la commune dégage chaque année. Nous pouvons constater à ce titre une progression constante depuis 2018 qui se confirme en 2021.

La CAF nette correspond à l'épargne de la commune à laquelle on soustrait le remboursement de la dette en capital. Cela correspond donc au montant d'autofinancement disponible pour la commune afin de réaliser ses projets d'investissement. La forte amélioration constatée en 2020 se confirme en 2021.

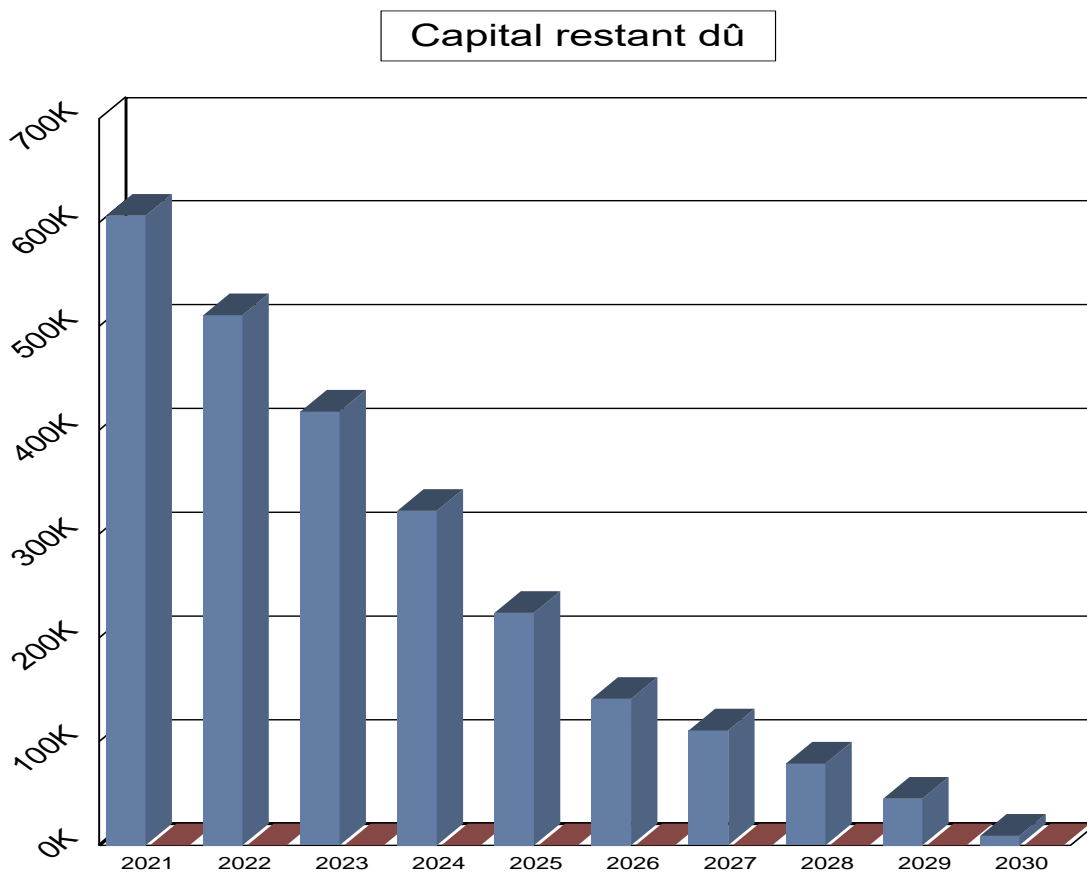
Enfin, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Cela correspond à la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas utilisées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

D. Gestion de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette (capital restant dû) s'élève à 510 666,32 euros. Cela représente un endettement de 135 euros par habitant, bien moins que la moyenne de la strate à 787 euros par habitant.

La commune de Fraisses est aujourd’hui faiblement endettée et poursuit son désendettement.

Il est également important de noter que la dette de la commune est classifiée A1 sur la charte de Gissler. Cela signifie que la commune bénéficie d’un taux fixe simple ou d’un taux variable simple en indices en euros (emprunt sûr).



III. Budget primitif 2022

L’objectif de la nouvelle équipe municipale est de construire un budget équilibré, stable en fonctionnement, et ambitieux en investissement. Il est essentiel de pouvoir maintenir et pérenniser des services publics de qualité aux Fraissillous(es).

A. Section de Fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Recettes	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	471 441,12 €
013 - Atténuations de charges	25 147,98 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 357,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	265 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 331 445,79 €
74 - Dotations, subventions et participations	650 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	91 000,00 €

77 - Produits exceptionnels	130 000,00 €
TOTAL	3 966 891,89 €

Les dotations de l'Etat et les attributions de compensation de Saint-Etienne Métropole demeurent stables.

D'un point de vue fiscal, la commune ne perçoit plus en 2022 la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette taxe est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Pour 2022, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.

De la même manière, les tarifs des services municipaux ne subiront aucune augmentation en 2022 (cantine, centre de loisirs, etc.).

b. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	
011 - Charges à caractère général	930 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 685 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	196 043,91 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	555 147,98 €
65 - Autres charges de gestion courante	559 900,00 €
66 - Charges financières	29 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 000,00 €
TOTAL	3 966 891,89 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'objectif est une maîtrise des dépenses par rapport à 2021 en tenant compte de l'inflation importante, notamment sur le prix de l'énergie.

Il est prévu une augmentation des charges à caractère général en raison de l'inflation.

Les charges de personnel devraient légèrement augmenter par rapport au réalisé 2021 en raison de plusieurs départs en retraite qu'il convient de préparer : cela nécessite de doubler les postes pendant une certaine durée afin de former les remplaçants. Il s'agit donc d'une augmentation conjoncturelle et non structurelle.

B. Section d'investissement

a. Recettes d'investissement

Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	182 134,28 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	196 043,91 €
024 - Produits de cessions	0,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	555 147,98 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	180 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	210 920,84 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
TOTAL	2 324 247,01 €

Les ressources propres (excédent d'investissement reporté, amortissements, FCTVA, excédent de fonctionnement reporté en investissement, cession) représentent une part importante des recettes d'investissement.

Il est prévu cette année de recourir à un emprunt à hauteur d'un million d'euros. L'objectif est de profiter des taux d'intérêts encore bas afin de financer des investissements très importants.

b. Dépenses d'investissement

Dépenses	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 357,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 076 147,98 €
23 - Immobilisations en cours	1 075 742,03 €
TOTAL	2 324 247,01 €

L'équipe municipale a élaboré un plan de mandat ambitieux. Pour 2022, il est prévu des dépenses à hauteur de 2.3 millions d'euros environ.

Les trois principaux chantiers prévus sont :

- Le réaménagement du site de restauration scolaire et du centre de loisirs sur les années 2022-2023 (plus de 1.5 million d'euros).
- La transformation du terrain d'honneur herbe en terrain synthétique (environ 700 000 euros) afin d'optimiser l'utilisation de ce terrain qui était trop contrainte avec l'herbe. Ce projet est encore en phase d'étude de faisabilité.
- Le réaménagement du parc en bas de Montessus (environ 150 000 euros).

A ces projets s'ajoutent les travaux de voirie importants réalisés avec l'enveloppe voirie de Saint-Etienne Métropole avec l'enfouissement des réseaux et la réfection des voiries rue Jean Padel et Joliot Curie et la réfection de la voie rue Joannes Mourier.